

## AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, à tous les citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que conformément à l'article 24 de la *Loi sur la sécurité incendie*, le schéma modifié de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, pour lequel le ministre de la Sécurité publique a délivré une attestation de conformité reçue le 24 janvier 2023, reflétant l'adhésion de la Ville de L'Île-Cadieux au schéma et les modifications des forces de frappe pour les risques faibles des municipalités d'Hudson, Les Cèdres, Rigaud, Saint-Lazare et Saint-Zotique, a été adopté à la séance du conseil du 22 février 2023 et entrera en vigueur le 6 mars 2023.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site web de la MRC.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de février de l'an deux mille vingt-trois (2023).



GUY-LIN BEAUDOIN

Directeur général et greffier-trésorier